





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-159**

Séance publique du

20 mai 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20220520- lmc1212491-DE-1-1
Date de signature : 24/05/2022
Date de réception : mardi 24 mai 2022
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : DISPOSITIF DE MEDIATION SOCIALE-ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2022-
CONVENTION DE PARTENARIAT-AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le 20 mai 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 13/05/2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Odile BONTHOUX à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jacques BOUDON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Joëlle CANUET à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Rémi CAPEAU à Madame Françoise COURANJOU, Madame Brigitte DEVESA à Madame Dominique AUGÉY, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-François DUBOST à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Dominique AUGÉY, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Anne-Laurence PETEL à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Madame Solène TRIVIDIC à Monsieur Laurent DILLINGER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME.
Secrétaire : Madame Kayane BIANCO

Monsieur Sylvain DIJON donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale
Direction Politique de la Ville

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MAI 2022

Nomenclature : 8.5
Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORTEUR : Monsieur Sylvain DIJON
CO-RAPPORTEUR(S) : Madame Solène TRIVIDIC

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : DISPOSITIF DE MEDIATION SOCIALE-ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2022-
CONVENTION DE PARTENARIAT-AUTORISATION DE SIGNATURE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, la Ville d'Aix-en-Provence et les bailleurs sociaux du territoire ont souhaité s'engager, dès 2019, dans un dispositif de médiation sociale partenarial et inter-bailleurs.

Un diagnostic partagé avait fait apparaître un besoin de médiation sur une partie du parc social et de l'espace public en complément des dispositifs de médiation existants, notamment aux abords des établissements scolaires secondaires (collège, lycée).

Fort de ce diagnostic commun, la Ville, les bailleurs sociaux et l'État ont collectivement élaboré un appel à projet relatif à une « médiation sociale urbaine, tranquillité et paisibilité dans les quartiers d'habitat social » pour la Commune d'Aix-en-Provence, définissant les missions, les territoires et les modalités d'intervention des médiateurs et les moyens alloués au dispositif.

Le « 24 juillet 2019 » une convention, ayant pour objet les modalités de mise en œuvre du projet « médiation, tranquillité et paisibilité dans les quartiers d'habitat social » au sein des parcs d'habitat social d'Aix-en-Provence proposé et porté par l'association DUNES, a été signée par l'ensemble des partenaires initialement engagés dans le projet.

L'action s'est déroulée sous la responsabilité de l'association dans les quartiers définis par la convention et a fait l'objet d'un avenant visant à étendre le dispositif sur l'ensemble des

Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) ainsi que sur le territoire de veille de la Pinette. Cet avenant a aussi intégré la copropriété des Facultés ainsi que certaines zones limitrophes des QPV.

Inscrite dans la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Ville d'Aix-en-Provence 2020-2025 signée le 20 décembre 2019, cette action de médiation, répertoriée comme la 25^e action de la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance (2020-2024), répond pleinement aux enjeux du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Au terme de trois années de mise en œuvre du dispositif de médiation et de tranquillité publique, une mission d'évaluation a été lancée fin 2021. Cette mission se déroulera durant l'année 2022 et permettra d'évaluer l'impact de cette action, les éventuels ajustements, réorientations à envisager.

Cette étude, menée durant le premier semestre 2022, est menée dans le cadre d'un comité de suivi impliquant l'ensemble des partenaires du projet.

Dans l'attente et afin d'assurer la continuité du projet à l'endroit des habitants, il vous est proposé de renouveler le partenariat avec l'association DUNES dans le cadre d'une convention annuelle d'objectifs ci-annexée.

Ce contrat a pour but de reconduire l'action de « médiation, tranquillité et paisibilité dans les quartiers d'habitat social » au sein des parcs d'habitat social d'Aix en Provence proposé et porté par l'association DUNES.

L'objectif est de recréer du lien social et de la cohésion au sein des territoires du Jas de Bouffan, Encagnane, Corsy, Pinette et Beisson. Pour ce faire, l'association s'engage notamment à contribuer à réduire les situations de tension en intervenant sur les problématiques relevant du champ d'action du médiateur ; identifier et d'analyser les situations d'atteinte à la tranquillité publique et répondre au sentiment d'insécurité de la population par une présence visible et active sur l'espace public aux heures de grande fréquentation et au sein des espaces privés des résidences appartenant aux bailleurs.

La mise en œuvre de cet élargissement ayant été réalisée en début d'année 2021, nous vous proposons de reconduire le soutien financier de la Ville au même niveau que l'année 2021 pour un montant total de 40 000 €.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention d'objectifs ci-annexée;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à la signer ;
- **DÉCIDER** l'attribution annuelle de la subvention 2022 pour DUNES ;
- **DIRE** que la dépense globale de fonctionnement d'un montant de **40 000 € (quarante mille euros)** sera imputée sur la ligne budgétaire n°1344, qui présente les disponibilités

suffisantes,

DL.2022-159 - DISPOSITIF DE MEDIATION SOCIALE-ATTRIBUTION DE SUBVENTION
2022-CONVENTION DE PARTENARIAT-AUTORISATION DE SIGNATURE-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 33
Abstentions	: 13
Non participation	: 11
Suffrages Exprimés	: 28
Pour	: 28
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

Laurence ANGELETTI, Béatrice BENDELE, Pierre-Paul CALENDINI, Agnès DAURES, Cyril DI MEO, Elisabeth HUARD, Philippe KLEIN, Gaëlle LENFANT, Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Alain PARRA, Marc PENA, Anne-Laurence PETEL, Pierre SPANO.

N'ont pas pris part au vote

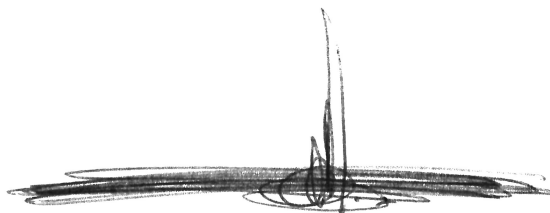
Brigitte BILLOT Odile BONTHOUX Jacques BOUDON Gérard BRAMOULLÉ Sylvain DIJON Sellam HADAOUI Claudie HUBERT Stéphane PAOLI Josy PIGNATEL Francis TAULAN Jean-Louis VINCENT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 24 mai 2022
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTÉE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00